

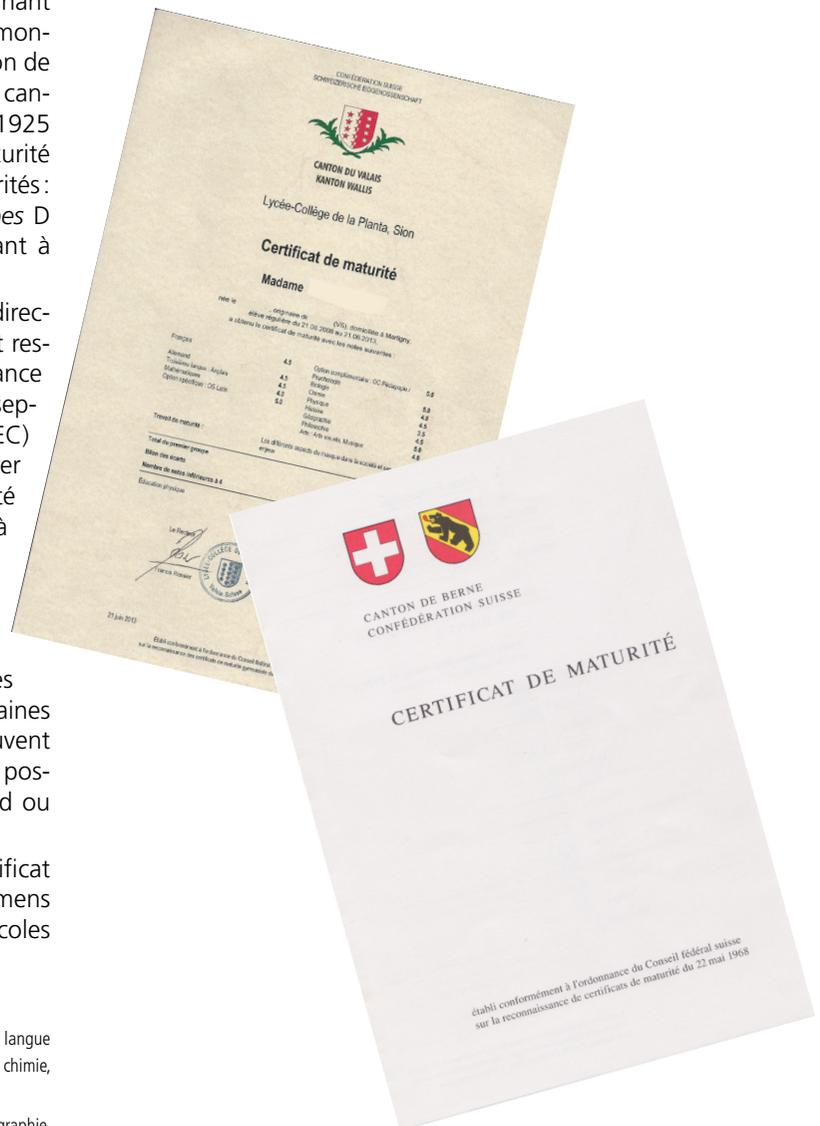
La maturité gymnasiale

La maturité gymnasiale certifie la réussite d'études secondaires supérieures (proposées au gymnase, au lycée ou au collège selon les cantons) et garantit l'accès aux universités et écoles polytechniques suisses. Pour accéder aux HES, les détenteurs d'une maturité gymnasiale doivent suivre des « modules complémentaires » leur permettant d'acquérir des connaissances de base dans un domaine de filière HES et une expérience du monde du travail.

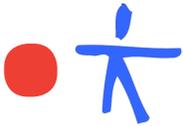
La maturité gymnasiale est la plus ancienne du système de formation suisse: les premières réglementations concernant la fin d'études gymnasiales et l'accès aux universités remontent aussi loin que 1800. Après l'établissement et la révision de règlements au cours du 19^e siècle, d'abord dans certains cantons puis au niveau suisse, la Confédération adopte en 1925 l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM), qui introduit différents types de maturités: A (latin-grec), B (latin-anglais) et C (scientifique). Les types D (langues modernes) et E (économique) apparaîtront quant à eux en 1972 avec l'acceptation d'une nouvelle ORM.

En 1995, la Confédération et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) adoptent respectivement l'ordonnance / le règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM/RRM). Cette septième réforme est fondée sur un plan d'études cadre (PEC) et supprime les différents types de maturité pour instaurer un nouveau système: l'ensemble des disciplines de maturité est constitué des disciplines fondamentales⁵, communes à tous les étudiants, d'une option spécifique (voir le tableau en p. 18), d'une option complémentaire⁶ et du travail de maturité. C'est la « nouvelle maturité ». Une révision de l'ORM/RRM a lieu en 2007 et introduit notamment une nouvelle option complémentaire: l'informatique. Les cantons conservent quelques particularités, comme certaines options spécifiques, la durée des études gymnasiales (souvent trois ans, mais aussi quatre, voire cinq ans) ou encore la possibilité de passer une maturité bilingue (français-allemand ou français-anglais).

Depuis 1932, il est également possible d'obtenir ce certificat en passant l'examen suisse de maturité – auparavant examens fédéraux de maturité –, qui peut être préparé dans des écoles privées ainsi qu'en autodidacte.



5. La langue première, une deuxième langue nationale, une troisième langue (soit une langue nationale, soit l'anglais, soit une langue ancienne), les mathématiques, la biologie, la chimie, la physique, l'histoire, la géographie, les arts visuels et/ou la musique.
6. Physique, chimie, biologie, applications mathématiques, informatique, histoire, géographie, philosophie, enseignement religieux, économie et droit, pédagogie/psychologie, arts visuels, musique, sport.



Introduit dès 1995, l'ORM/RRM est opérationnel dans tous les cantons et toutes les écoles depuis 2003. Les options spécifiques qu'il propose sont autant de profils de formation parmi lesquels les étudiants peuvent choisir. Le tableau ci-dessous présente les certificats de maturité gymnasiale selon les options spécifiques choisies.

Tableau 5 : Maturités cantonales reconnues par la Confédération⁷ selon le canton de domicile, l'option spécifique en 2013 (%)

	Langues anciennes	Une langue moderne	Physique Application des maths	Biologie Chimie	Économie Droit	Philosophie Pédagogie Psychologie	Arts visuels	Musique	Non répartitionnable
CH	4.8	23.2	9.6	19.3	21.4	6.6	8.6	5.1	0
BE*	0.8	17.9	7.5	17.6	23.0	15.2	10.1	8.0	0
FR*	4.4	33.2	5.9	21.7	23.0	0.2	9.1	2.5	0
GE	4.8	26.8	7.3	25.4	23.1	0.1	9.3	3.0	0.1
JU	4.0	27.0	8.5	30.0	18.5	0.5	7.0	1.5	3.0
NE	1.1	16.0	11.3	27.3	21.4	9.8	10.2	3.0	0
TI	5.1	18.0	12.5	24.4	19.3	0.1	0.3	0	0
VS*	10.8	28.0	10.8	19.4	22.5	0.4	5.4	2.6	0
VD	2.9	16.4	12.6	24.6	20.1	13.7	8.2	1.5	0

Remarque : Les cantons bilingues (*) sont pris dans leur ensemble.

Source et complément d'information : [OFS](#) (page consultée le 19 février 2015)

En Suisse, *une langue moderne* (23.2 %), *économie et droit* (21.4 %) et *biologie et chimie* (19.3 %) sont les options spécifiques qui ont attiré le plus les jeunes Suisses dans leur cursus pour l'obtention d'un certificat de maturité gymnasiale (Tableau 5). Néanmoins, les variations cantonales dans le choix de ces options sont les plus amples. Si dans les cantons du Jura, de Neuchâtel et de Vaud ainsi qu'au Tessin les jeunes privilégient l'option *biologie et chimie*, dans les cantons de Fribourg*, du Valais* et de Genève, la préférence est donnée à l'étude d'une *langue moderne*. L'option *économie et droit* est la plus choisie par les jeunes Bernois*.

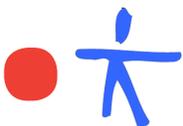
A l'opposé, les *langues anciennes* ne semblent passionner qu'une très faible proportion de gymnasiens suisses, mais l'attrait pour ces études est très variable au niveau cantonal; il se situe entre 0.8 % pour le canton de Berne* et 10.8 % pour le Valais*. Soulignons aussi que le choix des jeunes Bernois* se porte relativement plus sur la *musique* (8.0 %), que celui des jeunes des autres cantons présentés ici.

Par rapport à la moyenne suisse, les jeunes Vaudois (12.6 %), Tessinois (12.5 %), Neuchâtelois (11.3 %) et Valaisans* (10.8 %) choisissent davantage l'option *physique et application des mathématiques*. Pour l'option *philosophie / pédagogie / psychologie*, ce sont les jeunes Bernois* (15.2 %), Vaudois (13.7 %) et Neuchâtelois (9.8 %) qui la choisissent davantage que la moyenne suisse.

A noter qu'au Tessin un cinquième des jeunes (20.3 %) obtient une maturité gymnasiale sans reconnaissance fédérale.

Elisabetta Pagnossin et Franca Armi, collaboratrices scientifiques, IRDP

7. Le relevé des maturités gymnasiales délivrées à partir de 2012 par l'OFS a été mené de façon exhaustive selon des nouvelles modalités (relevé de données individuelles auprès des cantons). Par conséquent, les données des maturités distribuées par les gymnases suisses sis à l'étranger ne font plus l'objet de ce relevé.



EVAMAR : évaluer la nouvelle maturité

À la suite de la réforme de la maturité gymnasiale (ORM/RRM), la Confédération et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ont décidé de réaliser une évaluation au niveau national: le projet EVAMAR (*Evaluation der Maturitäts-Reform*).

La première phase du projet, EVAMAR I (2002-2004), comprenant trois modules⁸, se présentait sous forme d'enquête par questionnaire auprès du corps enseignant, des directions d'établissement et des étudiants afin de déterminer le jugement qu'ils portaient sur la maturité gymnasiale réformée en 1995. Si les résultats obtenus étaient globalement positifs, une révision partielle du règlement de reconnaissance de la maturité a néanmoins eu lieu en 2007. Elle portait essentiellement sur la revalorisation des disciplines des sciences expérimentales⁹, introduisait des modifications dans le domaine des sciences humaines et sociales¹⁰ et valorisait le travail de maturité par la note qui allait compter pour l'obtention du certificat.

La deuxième phase du projet, EVAMAR II (2005-2008), examinait d'autres aspects, plus qualitatifs, de la formation gymnasiale: il s'agissait en particulier de vérifier si les connaissances et les compétences des étudiants en fin de formation gymnasiale correspondaient aux exigences de toutes les branches universitaires suisses. 3'800 bacheliers suisses ont passé des tests, spécialement conçus pour ce projet, en langue première, en mathématiques et en biologie. Une partie des jeunes de cet échantillon représentatif ont également passé un test sur les compétences transversales pour évaluer leurs aptitudes à entreprendre des études supérieures. Enfin, d'autres sous-projets analysaient également des examens écrits, qui se sont révélés très divers et exigeants, et des travaux de maturité, dont la qualité est apparue comme globalement bonne et dont la valeur formative a été reconnue.

Si les résultats globaux sont assez satisfaisants, il apparaît néanmoins clairement que les compétences d'une partie des étudiants ne sont probablement pas suffisantes dans au moins une branche pour entreprendre des études universitaires. On constate notamment, sans surprise, que les filles font de meilleures performances en langue première et les garçons en mathématiques et en biologie. Cependant, EVAMAR ne portant pas sur des échantillons cantonaux représentatifs, des analyses plus détaillées telles que des comparaisons intercantonales ne se sont pas possibles.

À la suite des résultats obtenus dans cette deuxième phase du projet et des recommandations émises dans le rapport rédigé en 2008 par la Plateforme Gymnase (PGYM), organe spécialisé de la CDIP, l'Assemblée plénière de la CDIP a décidé en 2012, avec le soutien du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), de réaliser cinq sous-projets ayant comme objectif la *Maturité gymnasiale – garantie à long terme de l'accès sans examen*

aux hautes écoles. Cet objectif avait été explicitement énoncé dans la *Déclaration 2011 sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de la formation* par le DFI, le Département fédéral de l'économie (DFE) et la CDIP.

Les thèmes des cinq sous-projets sont les suivants:

1. Aptitude générale aux études supérieures: définition des compétences disciplinaires de base
2. Évaluation commune
3. Échanges gymnases – universités
4. Orientation universitaire et de carrière au gymnase
5. Durée des études gymnasiales

Les travaux sont en cours et les rapports concernant trois des sous-projets ont été mis en consultation début 2015¹¹.

Elisabetta Pagnossin
Franca Armi

collaboratrices scientifiques, IRDP

Anne Froidevaux

journaliste scientifique, IRDP

-
8. Les trois modules sont: Parcours et réussite (M1), Objectifs pédagogiques transversaux (M2), Organisation et développement des établissements (M3).
 9. Plus précisément, avec une note séparée pour chacune des disciplines des sciences expérimentales (biologie, physique et chimie), une augmentation de la dotation horaire pour les mathématiques et les sciences expérimentales et l'informatique devenue une option complémentaire.
 10. L'introduction de la notation séparée pour l'histoire et la géographie, la philosophie pouvait devenir une discipline fondamentale et l'introduction à l'économie et au droit était devenue obligatoire.
 11. Pour le calendrier de réalisation des projets, consulter la *Feuille d'information* de la CDIP *Maturités gymnasiales: garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles*, ainsi que la [page](#) concernant les procédures de consultation.